

## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix huit

Le 28 Mars à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 22 Mars 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 33

**Objet:** Projet d'acquisition d'un terrain sur la ZAC Parc d'Aquitaine à Saint André de Cubzac par l'entreprise PENA Environnement

Présents : 25

**BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée) COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps) GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac - Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce)**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

**AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) pouvoir à Michael COURSEAUX, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à Armand MERCADIER, MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac) pouvoir à Olivier FAMEL, POUCHARD Éric (Lansac) pouvoir à Catherine SAEZ, RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts) pouvoir à BRIDOUX MICHEL Nadia, TABONE Alain (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain DUMAS**

Absents excusés : 4

**BLANC Jean Franck (Teuillac), LARRIEU Josette (Saint Gervais), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard),**

**Secrétaire de séance : Nadia BRIDOUX MICHEL**

Vu la délibération du conseil communautaire n°07-2006 en date du 03 mars 2006 créant la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°05-2007 en date du 21 février 2007 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

Considérant que la société PENA Environnement s'est manifestée auprès de la Communauté de Communes pour acquérir un terrain viabilisé de 15 000 m<sup>2</sup> sur la ZAC Parc d'Aquitaine qui présente les atouts pour permettre à la société de développer leur activité.

Le projet de PENA Environnement inclut une plateforme de retraitement et de valorisation des déchets à destination des professionnels et une plateforme de transit de déchets non dangereux, ferrailles et métaux. Ce projet permettrait d'apporter un service nouveau aux entreprises du territoire. En termes d'emplois, il est prévu la création de 7 emplois avec un potentiel de 15 personnes d'ici 5 ans. La société envisage de signer une promesse de vente avant l'été 2018.

Afin de répondre aux besoins de la société PENA Environnement il est proposé d'étudier leur projet d'installation sur des parcelles situées au nord de la ZAC Parc d'Aquitaine, actuellement accessibles via le chemin de Virsac, à proximité des deux industries déjà implantées.

L'emplacement exact du terrain sera précisé dans le cadre du futur schéma d'aménagement et de programmation en cours (lancement de l'étude début mars 2018). Ce dernier vise en effet à déterminer l'organisation d'ensemble de la ZAC notamment en termes de réseau viaire et d'organisation des activités.

En parallèle, la Communauté de Communes consulte le service des Domaines de France.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Communautaire décide** :

- De donner un avis favorable pour une installation de la société PENA Environnement au nord de la ZAC d'Aquitaine (emplacement exact à préciser).

Pour : 24

Contre : 3

Abstention : 6

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 29 Mars 2018.

Le Président,

A.DUMAS,

